

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 25 JANVIER 2017

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 25 janvier 2017 à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco et Bobby Pellerin, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; Stephanie Krenn, directrice des écoles et directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; Anne-Marie Lavoie, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Guy Gagnon et Peter MacLaurin, commissaires, et Stéphane Henley, commissaire-parent.

La présidente ouvre la séance.

**HEURE : 19 h 33**

#### 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### CC-170125-CA-0048

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2017/01/25-CA-001 soit adopté sans modification.

**Adopté à l'unanimité**

#### 2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

##### CC-170125-CA-0049

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 14 décembre 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

**Adopté à l'unanimité**

#### 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Charles Vaccaro, un contribuable, fait part au conseil des commissaires de ses préoccupations concernant l'écart, dans la région de Laval, entre le taux de taxation du secteur anglophone et celui du secteur francophone. Il précise qu'il comprend que la forte augmentation des taxes scolaires dans les deux secteurs est due en partie à l'augmentation de la valeur des propriétés à Laval, mais trouve inacceptable que la communauté anglophone doive payer plus cher pour donner à ses jeunes une éducation en anglais.

Il demande au conseil de faire part de ses préoccupations au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le Ministère) en déposant une pétition de 80 signataires exprimant le mécontentement de la communauté au sujet de cet écart dans les taux de taxation.

La présidente remercie M. Vaccaro d'avoir pris l'initiative de faire circuler une pétition et lui donne l'assurance que les commissaires des commissions scolaires anglophones du Québec travaillent fort pour amener ces changements. Elle l'assure qu'elle présentera cette pétition au ministre lors de sa prochaine rencontre avec lui.

M. Vaccaro remet la pétition à la secrétaire générale.

Le directeur général fait savoir qu'à titre de représentant des commissions scolaires anglophones, il fera lui aussi part de ces préoccupations sur la taxe scolaire à la table de concertation mise sur pied à cet effet. Toutes les commissions scolaires doivent travailler ensemble pour apporter des changements dans ce dossier.

## 4.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### 4.1 *Rapport de la présidente*

La présidente présente son rapport mensuel et souligne les points suivants :

- Les activités du temps des Fêtes dans les diverses écoles;
- Le lancement du centre scolaire et communautaire de Morin-Heights et les premiers échanges entre membres de la communauté;
- Sa participation aux consultations provinciales sur les nouveaux cours d'histoire, d'éducation financière et d'éducation à la sexualité. Le ministère a été très généreux de son temps, ce qui a permis à la communauté anglophone d'exprimer clairement sa position concernant la façon dont les élèves interpréteront le contenu du nouveau cours d'histoire et la façon dont les enseignants feront leur évaluation.

### 4.2 *Rapport du directeur général*

Le directeur général commente les points suivants de son rapport mensuel :

- Sa participation à plusieurs activités du temps des Fêtes dans les écoles;
- Procédures d'inscription 2017-2018 :
  - Les changements apportés au calendrier pour les demandes d'autorisation de fréquenter une école hors territoire et les demandes d'entente extraterritoriale;
  - Ces changements seront affichés sur le site Web de la commission scolaire;
  - Ces changements serviront à mieux planifier les effectifs.
- Le changement fait au régime pédagogique pour y inclure le nouveau cours obligatoire d'éducation financière pour les élèves en 5<sup>e</sup> secondaire. Afin que ce cours puisse donner droit à deux unités, le nombre d'unités du cours *Contemporary World* sera réduit de quatre à deux. Les enseignants du cours *Contemporary World* devront enseigner deux des cinq thèmes du cours et offrir les trois autres en tant que thèmes optionnels;
- À titre de représentant de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones, il participera aux préparatifs de l'année scolaire 2017-2018 du comité MEES-Réseau concernant les activités suivantes :
  - Règles budgétaires;
  - La gouvernance de l'infrastructure;
  - La nouvelle procédure de validation du Ministère concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cette nouvelle procédure permettra aux commissions scolaires de recevoir des allocations avant que leurs déclarations aient été validées par le Ministère, qui fera les ajustements nécessaires une fois les déclarations validées.

- La taxe scolaire. On tente d'établir un taux semblable au secteur francophone. L'élimination des subventions de péréquation est venue compliquer le dossier;
- La révision des règlements budgétaires portant sur le transport. Le but de cette révision est d'optimiser les ressources en proposant un ensemble de règles pour la préparation du budget de transport qui seraient en vigueur pendant cinq ans, soit de 2017 à 2022.

Avant de conclure, le directeur général a informé le conseil que la secrétaire générale avait présenté une lettre annonçant son départ à la retraite. Au nom de la commission scolaire, il lui souhaite bonne chance dans ses projets.

La secrétaire générale remercie le directeur général pour ses bons mots et remercie la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de lui avoir fait confiance pour l'éducation d'élèves et l'administration d'employés au cours des 25 dernières années.

#### **4.2.1 Rapport du directeur général adjoint**

Dans son rapport, le directeur général adjoint fait les mises à jour suivantes sur Qualification, la formation aux adultes et la formation professionnelle.

### **5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

#### **5.1 Organigramme 2017-2018:**

Le directeur général passe en revue l'organigramme de la direction 2017-2018 en soulignant les points suivants :

- Les réponses reçues de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL);
- Le fait d'avoir tenu compte de quatre des cinq recommandations formulées par ces deux associations;
- La décision de ne pas tenir compte de la recommandation de retirer le troisième poste de directeur adjoint des Services pédagogiques;
- Les décisions qui ont été prises concernant l'organigramme ont pour but de respecter les capacités financières de la commission scolaire;
- L'économie récurrente de 300 000 \$ qu'il sera possible de faire grâce aux modifications apportées à l'organigramme;
- Les modifications apportées aux titres de deux postes de direction. Les nouveaux titres sont les suivants : directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire et directeur des affaires corporatives et secrétaire général.

Il poursuit en remerciant les deux associations d'avoir répondu à la consultation, puisque leur avis est très important dans ce processus.

En réponse aux questions du conseil, le directeur général fournit les précisions suivantes :

- Un nouveau poste doit être en place deux ans afin d'être un poste permanent. Si la personne affectée au poste est un nouvel employé, cette personne devient également un employé permanent après deux ans.
- L'organigramme peut être modifié en tout temps.
- Si la baisse des inscriptions se poursuit, la commission scolaire devra se montrer responsable sur le plan financier en modifiant l'organigramme en conséquence.
- Le rattachement hiérarchique concernant le poste de directeur général adjoint vise à indiquer le partage des responsabilités avec le directeur général.

**CC-170125-HR-0050**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-161123-HR-0029 autorisant le processus de consultation concernant l'organigramme administratif proposé pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu;

ATTENDU QUE l'Association québécoise des cadres scolaires et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier ont fait part de leurs commentaires et que ces commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'organigramme administratif 2017-2018 conformément au document n° SWLSB-2017/01/25-HR-001.

**Adopté à l'unanimité**

La commissaire Ailsa Pehi propose l'établissement de deux comités de sélection pour procéder à l'embauche d'un directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire et d'un directeur des affaires corporatives et secrétaire général.

**Comité de sélection – directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire**

La présidente demande des volontaires parmi les membres du conseil pour siéger aux deux comités de sélection.

**CC-170125-HR-0051**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif pour 2017-2018;

ATTENDU QUE l'organigramme administratif pour 2017-2018 comprend le poste de directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier donne au directeur du Service des ressources humaines le mandat d'afficher le poste de directeur des affaires de l'école et de l'organisation scolaire;

QUE le comité de sélection soit établi conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QU'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Vicky Kaliotzakis
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire-substitut :	Robert Dixon
Commissaire-substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

**Adopté à l'unanimité**

**Comité de sélection – directeur des affaires corporatives et secrétaire général****CC-170125-HR-0052**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif pour 2017-2018;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a présenté une lettre annonçant son départ à la retraite le 31 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier donne au directeur du Service des ressources humaines le mandat d'afficher le poste de directeur des affaires corporatives et secrétaire général;

QUE le comité de sélection soit établi conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*,

ET QU'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Dean Dugas
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire substitut :	Guy Gagnon
Commissaire substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Director du Service des ressources humaines	
Représentant de L'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

**Adopté à l'unanimité**

**6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL****6.1 SERVICES ÉDUCATIFS****6.1.1 Politique de l'adaptation scolaire**

La présidente mentionne que cette politique a été discutée en profondeur par les membres du comité pédagogique à leur réunion du 11 janvier 2017 et elle félicite l'équipe des Services complémentaires pour ce travail important et complexe de révision.

La directrice des Services complémentaires par intérim précise que la politique a été révisée et modifiée pour refléter la réalité actuelle. Pour soutenir le travail de révision, la politique de chaque commission scolaire anglophone sur les services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a été étudiée pour en conserver les meilleures pratiques.

**CC-170125-ED-0053**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n<sup>os</sup> CC-050427-ED-0149 et CC-100623-ED-0149, approuvant et modifiant, respectivement, la politique n<sup>o</sup> 2006-ED-06 : *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier cette politique afin qu'elle reflète la réalité actuelle;

ATTENDU QU'une consultation a été menée conformément à la Loi sur l'instruction publique et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte les modifications à la politique n<sup>o</sup> 2017-ED-06 : *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

ET QUE cette politique révisée remplace la politique n<sup>o</sup> 2006-ED-06 : *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*.

**Adopté à l'unanimité**

<b>6.2</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
------------	----------------------------

**6.2.1 Programme d'aide aux employés**

En réponse aux questions, la directrice adjointe du Service des ressources humaines apporte les précisions suivantes avec l'aide du directeur général :

- Un partenariat avec les commissions scolaires francophones est une possibilité et toutes les solutions nous permettant d'offrir les meilleurs services possible aux employés de notre commission scolaire doivent être étudiées.
- Nous devons voir si des services équivalents sont disponibles au sein des commissions scolaires francophones.
- Le but d'un tel partenariat est de s'assurer que chaque partie obtient le meilleur prix possible.
- Afin de bien servir les employés, les documents de soumission concernant notre commission scolaire devront comprendre la location des points de service.

**CC-170125-HR-0054**

ATTENDU QUE le contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le fournisseur actuel de son programme d'aide aux employés prend fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier comprend l'importance du programme d'aide aux employés;

ATTENDU QUE la politique n<sup>o</sup> 1999-MR-01 : *Approvisionnement en biens et en services* favorise les achats regroupés;

ATTENDU QUE les commissions scolaires Lester B. Pearson, New Frontiers, Riverside et Sir-Wilfrid-Laurier ont conclu une entente de principe visant à partager les services d'une firme pouvant fournir un programme d'aide aux employés pour satisfaire les besoins de ses employés et que la Commission scolaire Lester B. Pearson sera responsable de gérer la transaction;

ATTENDU QU'un appel d'offres public sera lancé pour un contrat de service de deux ans comprenant une clause de renouvellement d'au maximum trois ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à ce contrat de service partagé;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une entente avec les commissions scolaires Lester B. Pearson, New Frontiers et Riverside visant à partager les services d'une firme pouvant offrir un programme d'aide aux employés;

QUE la Commission scolaire Lester B. Pearson soit chargée de la gestion de la transaction et soit autorisée à procéder à un appel d'offres au nom de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un contrat de deux ans comprenant une clause de renouvellement d'au maximum trois ans;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document concernant ce contrat de service advenant un dépassement des coûts de 75 000 \$.

**Adopté à l'unanimité**

## **7.0 POINTS D'INFORMATION**

### **7.1 Procédures d'inscription 2017-2018**

Ce sujet a été abordé au point 4.2.

### **7.2 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en apportant les précisions suivantes :

- Jusqu'à ce jour, 213 billets ont été vendus pour le gala du 26 janvier 2017.
- Un montant total de 19 000 \$ a été recueilli en commandites et les profits anticipés sont d'environ 44 000 \$.
- Des discussions ont eu lieu concernant la répartition des fonds amassés et il a été demandé au directeur général de déterminer les plus grands besoins des écoles.

Le directeur général indique que la Fondation travaillera avec les Services complémentaires sur le programme *Sensory Needs* conçu pour les élèves, à partir de la maternelle jusqu'en 5<sup>e</sup> secondaire. Ce programme, qui est une priorité pour les directeurs d'école, vise à soutenir les élèves ayant besoin de gérer leur anxiété sur le plan social et émotionnel.

### **7.3 Rapport des commissaires-parents**

Le commissaire-parent Sergio Di Marco fait savoir que la prochaine rencontre du comité de parents est le 2 février 2017.

### **7.4 Rapport de l'ACSAQ**

La présidente fait une mise à jour des activités de l'ACSAQ en soulignant les points suivants :

- L'accent a été mis sur le lobbying et le positionnement.

- Une lettre a été envoyée au Commissariat des langues officielles du Canada concernant le refus du premier ministre de répondre en anglais à des questions posées lors d'une assemblée publique à Sherbrooke, au Québec. L'ACSAQ a fait part de ses inquiétudes quant au message envoyé aux étudiants par une telle attitude, qui marginalise la communauté anglophone et lui fait sentir qu'elle ne compte pas ou n'a pas sa place au Canada, un pays officiellement bilingue. Des excuses à la communauté anglophone ont été demandées.
- La conférence printanière de l'ACSAQ aura lieu au Château Bromont du 25 au 27 mai 2017.
- L'association travaille actuellement sur l'entente Québec-Canada. En particulier, elle vise une plus grande transparence dans le transfert de fonds étant donné les sommes disponibles dont on ne tire pas profit.
- L'association mettra sur pied un comité sur l'éducation autochtone et invitera la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à en faire partie.
- Les *Journées de la persévérance scolaire* auront lieu du 13 au 17 février 2017. Tous sont invités à participer aux diverses activités.

#### 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

#### 9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention des membres du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

#### 10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

#### 11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati de lever la séance.

**Adopté à l'unanimité**

**HEURE : 20 h 31**

**PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 22 février 2017**

---

**Johanne Brabant, secrétaire générale**

---

**Jennifer Maccarone, présidente**